Projet Pédagogique

Crèche les Oursons (63/92003/01)

Avenue Roi Albert 137

5300 Andenne

085/84.34.18

0474/63.72.33

**Repère 1 : Préparer le premier accueil**

***…Rencontre avec la responsable…***

Lorsqu’un parent souhaite inscrire son enfant à la crèche, nous les rencontrons afin de leur expliquer notre philosophie de travail, leurs droits et leurs devoirs, et les démarches d’inscription.

Cette rencontre nous permet d’établir le premier contact avec les parents, de leur présenter notre projet d’accueil, de leur donner des repères environnementaux par une visite guidée de la crèche ; des repères législatifs par la présentation des éléments de notre contrat d’accueil et de notre lien de subordination avec l’Office de la Naissance et de l’Enfance ; des repères sociaux par la présentation de l’équipe présente à la crèche et du rôle spécifique de chacune.

Nous les assurons de notre disponibilité afin de répondre à toutes leurs questions que ce soit concernant la procédure d’inscription, la vie à la crèche ou que ce soit des questions concernant le bien-être de l’enfant.

***…La période de familiarisation de l’enfant…***

Plus ou moins deux mois avant l’entrée de votre enfant, il vous sera demandé de prendre contact avec la responsable pour fixer un rendez-vous, à votre domicile ou à la crèche, afin de recevoir et compléter le dossier d’entrée de votre enfant.

Lors de cette rencontre, vous découvrirez le prénom de la puéricultrice désignée comme « référente » de votre enfant et fixerez la date du premier moment de familiarisation.

Nous vous inviterons à vous questionner sur les habitudes de vie qui rassurent et sécurisent votre enfant et de les consigner sur la fiche de liaison. Cette fiche servira de base de discussion à la première rencontre avec la référente et sera conservée dans le dossier de votre enfant et transmis à l’équipe.

Nous encourageons vivement les parents à détailler le plus possible leurs soins à l’enfant sans pudeur et sans peur du jugement ; insistant sur le besoin de sécurité de l’enfant rassuré par la bonne compréhension de ses expressions par ses accueillantes

Cette feuille est axée sur le besoin de s’alimenter, de dormir, de soins et d’activité et reprend aussi les coordonnées des parents et des personnes autorisées à reprendre l’enfant.

Cette feuille de liaison sera un repère pour l’ensemble de l’équipe pour la prise en charge de votre enfant en vue d’assurer une continuité dans son accueil.

*…Dans la section des bébés…*

Le premier contact avec l’équipe de puéricultrice s’établira avec la puéricultrice de référence désignée en fonction de l’horaire de fréquentation de l’enfant.

Durant les premiers moments de familiarisation de votre bébé, sa référente prendra le temps pour parler de votre enfant et ses habitudes de vie, pour découvrir en douceur les autres accueillantes, les espaces et les rythmes de vie de la crèche.

Afin de garantir sa sécurité affective tout au long du processus d’entrée à la crèche, nous demandons que le parent puisse accompagner l’enfant dans ses premières expériences. Ainsi, le parent sera invité à jouer avec son enfant, le changer, lui donner un repas, le mettre au lit et être présent à son réveil. Ces moments sont également précieux pour la référente pour observer les habitudes de l’enfant et ainsi assurer une continuité dans la prise en charge de votre bébé.

Le relais sera ensuite pris par la référente en présence du parent pour progressivement arriver à vivre la vie à la crèche en l’absence du parent.

Tout au long de la période de familiarisation, nous échangerons avec les parents sur notre ressenti par rapport aux changements et personnaliserons la poursuite des étapes de familiarisation en fonction de demandes et besoins de chacun.

Chaque familiarisation est unique et réalisée en fonction de la façon dont le vit l’enfant, ses parents et le personnel d’accueil.

Nous invitons également les parents à nous téléphoner aussi souvent qu’ils le désirent pour être rassuré sur le bien-être de leur enfant durant cette période de familiarisation mais également durant tout son séjour à la crèche.

Lors du premier jour de l’entrée définitive de l’enfant, nous conseillons aux parents de prendre le temps nécessaire pour garantir une séparation en douceur.

|  |  |
| --- | --- |
| **1er jour** (RDV fixé lors de la visite à domicile) | Heure d’arrivée : 09h30  Durée : entre 30 & 60 minutes  Etape : échange verbal entre le(s) parent(s) et la référente autour du document « faisons connaissance… »  Programmation de la prochaine rencontre |
| **2ème,3ième,4ième, … jour** | Heure d’arrivée : fixée en concertation avec la référente  Durée : variable selon l’objectif poursuivi (repas, jeux, repos, … ?) – Prévoir entre 01h00 et 02h00 **avec** un parent.  Programmation de la prochaine rencontre |
| **5ième, 6ième,7ième, … jour** | Heure d’arrivée : fixée en concertation avec la référente  Durée : variable selon l’objectif poursuivi (repas, jeux, repos, … ?) – Prévoir entre 01h00 et 02h00, le parent prendra le temps de dire « au revoir » à son enfant et le laissera seul pour le soin relatif à l’objectif poursuivi.  Programmation de la prochaine rencontre |
| **Derniers demi- jours** | Prévoir des demi-journées où plusieurs soins seront pris en charge par la référente de votre enfant. (Attention : facturés)  Ces premiers moments « seul » seront les indicateurs que nous sommes tous prêts (bébé, parents & puéricultrices) pour démarrer l’aventure de la crèche. |

…*Le changement de section*….

Le changement de section demande également un temps de rencontre entre les différents intervenants.

Les parents seront invités à venir visiter à nouveau la future section de son enfant en présence de celui-ci afin qu’il puisse se projeter avec ses parents dans son nouveau lieu de vie. Cette visite est encadrée par sa référente actuelle et future.

Un document de liaison sur les habitudes de l’enfant à son domicile sera complété par les parents et un autre document de liaison sur ses habitudes à la crèche sera complété par sa référente actuelle.

Ces documents seront mis à la disposition de l’ensemble de la nouvelle équipe accueillante, de même qu’un tableau reprenant les objectifs et les évaluations de chaque moment de familiarisation.

La puéricultrice référente sera la personne sécurisante lors de la familiarisation. Ainsi tout comme chez les bébés, la référente accompagnera l’enfant dans la section supérieure pour y jouer, aller à la rencontre des nouveaux visages, du nouvel environnement et des nouvelles habitudes de vie. Elle l’accompagnera dans la prise de son premier repas, pratiquera les soins de change et veillera à le rassurer tout au long de ces différentes étapes.

*…En cas d’absentéisme prolongé…*

Lorsqu’un enfant est absent pour plusieurs semaines, nous proposons toujours aux parents de faciliter son retour à la crèche par une période de « refamiliarisation ».

Cette pratique s’appliquera au cas par cas selon les besoins de l’enfant et selon la durée de la période d’absence.

Nous établirons, en concertation avec les parents, un planning de réintégration progressif à la section de l’enfant.

***… L’accessibilité…***

La crèche accorde une priorité d’inscription de 10% de sa capacité d’accueil, en vue de rencontrer les besoins d’accueil spécifique d’enfants (accueil dans le respect des fratries, accueil d’enfants dans le cadre d’un processus d’adoption, accueil d’enfants en situation d’handicap, accueil d’urgence dans le cadre de mesure de prévention ou de protection de l’enfant, accueil d’enfants dont les parents sont en situation de vulnérabilité socio-économique, notamment en raison de circonstances liées à l’employabilité des parents, accueil d’enfants dont les parents ont besoin d’un accueil offrant une accessibilité horaire renforcée, autre besoin spécifique lié à la situation socio-économique de l’enfant moyennant accord préalable de l’ONE)

Les seuls motifs de refus de demandes légalement admissibles sont les suivants :

* absence de places d’accueil disponible,
* incompatibilité de la demande avec le projet d’accueil et/ou le contrat d’accueil.

Au vu de la réalisation du projet d’accueil et dans l’intérêt de la familiarisation de l’enfant, la crèche prévoit une **fréquentation minimale obligatoire de 12 présences par mois, excepté durant les congés et périodes de maladie de l’enfant**.

***… La Participation financière parentale…***

« Principe général

La Participation Financière des parents (P.F.P.) est calculée selon les revenus mensuels nets cumulés des parents, conformément à l’arrêté du 27 février 2003 et à la circulaire de l’O.N.E. en fixant les modalités d’application…

La P.F.P. couvre tous les frais de séjour, à l’exception des langes, des médicaments, des aliments de régime, des laits 1er âge, des médicaments et des vêtements. »

**Repère 2 : Mettre en place et consolider une relation de confiance avec les parents**

Nous estimons que la relation de confiance avec les parents doit démarrer dès le premier contact, que ce soit par téléphone ou lors d’une rencontre.

Faire preuve de disponibilité, d’écoute, de respect de l’autre et du secret professionnel est pour nous la base de la construction d’une relation de confiance.

Afin d’établir au mieux une relation de confiance avec les parents, les puéricultrices « portent dans leur tête » un petit groupe d’enfants en fonction de leurs horaires (appelées : référentes). Elles veilleront à encadrer « leur » enfant lors de la période de familiarisation et seront la personne de référence pour les autres puéricultrices, les parents et l’équipe médico-social.

***…La disponibilité…***

La puéricultrice veillera à se montrer disponible pour accueillir l’enfant et ses parents.

Pour assurer une bonne prise en charge de l’enfant, les éventuelles informations transmises par les parents seront retranscrites dans le journalier de la section.

La puéricultrice essayera d’adapter l’accueil de l’enfant à ses réactions émotionnelles.

La puéricultrice, dans la mesure de ses compétences, veillera à aider le parent dans sa recherche d’informations sur la prise en charge d’un enfant en bas âge.

Lors de la séparation, elle réagira en fonction des émotions de l’enfant en ajustant son comportement dans un souci de bien-être de l’enfant et des conditions de l’accueil.

Lors du départ de l’enfant, la puéricultrice veillera à informer les parents du déroulement de la journée de son enfant.

Les parents pourront découvrir des extraits de vie de leur enfant en section au moyen de l’album photos déposé à l’entrée de la section.

Elle profitera éventuellement d’une plus grande disponibilité du parent, liée à la fin de journée, pour échanger avec celui-ci.

Elle se servira des brochures de prévention éditées par l’O.N.E et de la possibilité d’un suivi médical renforcé pour rassurer le parent sur le besoin de sécurité et le bien-être physique de l’enfant.

La responsable et l’assistante sociale restent disponibles pour les parents et sont disposées à les rencontrer à leur convenance en journée ou en soirée pour échanger avec eux sur le vécu de leur enfant et répondre à leurs questions.

***…La collaboration…***

Nous travaillons toujours en collaboration avec le parent si un problème d’ordre médical ou autre se posent, nous en discutons toujours en équipe de section afin d’analyser la problématique et en discutons avec les parents.

**Nous proposons en collaboration une solution, nous ne prenons jamais de décision unilatérale.**

Il nous semble essentiel de travailler avec les parents en tenant compte du vécu de l’enfant.

Nous guidons les parents dans un souci de bien-être de l’enfant mais nous ne nous substituons pas à leurs valeurs éducatives.

Nous offrons un soutien aux parents et restons convaincus de leur capacité à être parents.

***…Les échanges…***

Nous organisons annuellement une rencontre avec les familles dont les bénéfices nous permettent d’améliorer la vie de la collectivité, que ce soit par l’achat de nouveaux jouets ou de matériaux d’aménagement intérieur, ou la participation à des activités d’éveil tels que le théâtre.

Ces moments sont l’occasion pour les parents de rencontrer les autres parents qui partagent la vie de notre collectivité ainsi que de découvrir toute l’équipe de la crèche et les futures puéricultrices avec lesquelles ils partageront l’histoire de leur enfant.

La visite de Saint Nicolas préparée avec les enfants est également un moment de rencontre privilégié entre les parents et l’équipe de la crèche.

***…Le respect…***

Conscient d’être une collectivité, nous nous devons de poser des limites dans un souci de bien-être de tous. Le respect de l’autre, que ce soit un enfant ou un parent est fondamental pour établir une relation de confiance.

La collectivité nous impose des limites telles que l’espace accueil, l’éviction d’un enfant malade et le respect des horaires de sieste dans les sections des grands.

Il nous semble essentiel de sensibiliser les parents sur le mal-être d’un enfant malade à la crèche et du danger de contagion qu’il présente pour les autres.

Dans un souci de respect des valeurs éducatives parentales, nous collaborons à l’évolution de l’enfant en assurant le suivi d’une démarche éducative telle que la découverte de nouveaux aliments, l’acquisition de la propreté, l’établissement de limites, le soutien au développement moteur de l’enfant, la civilité.

Nous ne précédons jamais les parents dans leurs démarches éducatives.

***…Le respect du secret professionnel…***

Tout élément d’ordre privé ne sera divulgué que dans un souci de bien-être et d’accueil de qualité de l’enfant. Les professionnelles du milieu d’accueil sont tenues au secret professionnel.

**Repère 3 : Gérer les transitions quotidiennes**

***…L’accueil…***

De 7h00 à 7h45, les enfants fréquentant les sections des moyens et des grands sont accueillis dans la section des moyens.

A partir de 7h45, en vue d’assurer l’intégrité physique et psychologique des enfants parfois sensibles aux débordements moteurs des plus grands, la puéricultrice de la section des grands rentre dans sa section avec son groupe.

Pour la section des bébés et des moyens, selon le nombre d’enfants accueillis, une deuxième puéricultrice vient renforcer l’accueil dès 08h15.

Les échanges verbaux liés à l’arrivée et au départ de l’enfant ont été développés dans le repère 2 relatif à la relation de confiance dans un point axé sur la disponibilité des professionnelles encadrant l’enfant.

***… L’aménagement de l’espace….***

Nous demandons aux parents d’apporter un petit tétra empreint de l’odeur d’un des deux parents, son doudou et son éventuelle tétine afin de permettre à l’enfant de trouver un réconfort affectif et olfactif lors de ses siestes.

Lors de la visite de la crèche, nous présentons aux parents les casiers qui sont réservés à l’habillement et aux soins de leur enfant.

Nous laissons les parents s’occuper de l’habillage et du déshabillage de l’enfant pour permettre une entrée en douceur de la puéricultrice dans la « *bulle* » familiale.

***…Le recueil de données…***

La crèche utilise plusieurs documents de liaison pour permettre un recueil et une transmission d’informations les plus exactes possibles.

Chaque enfant a une feuille de liaison reprenant ses habitudes alimentaires, de sommeil, de soins et d’activités cfr repère 1.

Chaque section possède un agenda qui permet de transcrire des informations spécifiques aux enfants ; de même qu’elles utilisent un journalier reprenant les informations concernant l’élimination, l’alimentation, le sommeil et l’horaire de chaque enfant pour la journée en cours.

L’utilisation du carnet du nourrisson nous permet d’obtenir les données médicales de l’enfant.

Les sections utilisent un carnet reprenant les mesures pondérales mensuelles de chaque enfant.

**Repère 4 : Accompagner le vécu de la séparation**

Comme explicité plus haut, la période de familiarisation a été planifiée de façon à permettre aux parents et à l’enfant de se séparer en douceur.

Nous informons toujours les parents sur la nécessité de dire « *au revoir* » à leur enfant. Afin de sécuriser l’enfant, il nous paraît important que les parents aient un rituel de séparation ; chaque parent déterminant celui-ci en fonction de ses désirs ; toujours conscients de leur compétence à être parent.

La puéricultrice, par sa connaissance de l’enfant veillera à agir en fonction de ses besoins.

Permettre à l’enfant de parler des personnes absentes, que ce soit ses parents ou un camarade de jeux entré à l’école, l’aide à accepter la séparation et à la supporter.

Chaque section possède son « Mur des familles ».

Dans la section des bébés et des moyens, les enfants retrouveront leurs parents et fratrie sur une photo plastifiée en format A4. L’objectif étant de permettre aux enfants de retrouver leur famille proche durant leur journée d’accueil.

Dans la section des grands, cette photo évoluera et comportera la famille élargie de l’enfant. Toujours dans un objectif de retrouver sa famille durant son accueil mais également de permettre un échange verbal plus important avec l’enfant et la découverte pour chacun de la diversité des environnements familiaux.

**Repère 5 : Aménager la fin du séjour**

***…Les passages…***

Nous acceptons l’entrée de deux à trois bébés par mois et fixons les plannings des familiarisations de ceux-ci afin de permettre à chaque parent et à chaque enfant de découvrir leur nouveau milieu de vie dans les meilleures conditions.

Lorsque les bébés ont atteint l’âge de 11 mois, nous informons les parents de son passage vers la section des moyens oralement en s’appuyant sur un « document de bienvenue » édité par la section des moyens.

Un moment de rencontre est proposé aux parents en vue d’une visite et d’une présentation de l’organisation de la nouvelle section ainsi qu’une rencontre avec la nouvelle référente.

Le passage est toujours encadré par la puéricultrices de référence de la section des bébés qui accompagnent « leurs » enfants dans la section des moyens pour jouer dans un premier temps et effectuer les soins de base (change, repas, mise au lit,…). Une fois ces étapes vécues avec la référente des bébés le relais à la nouvelle référente peut s’envisager en fonction du vécu et du ressenti de chacun. Progressivement, l’enfant sera confié à sa nouvelle référente. Tout comme pour l’entrée chez les bébés, la familiarisation s’échelonne sur une dizaine de jours.

Le passage de la section des moyens vers les grands s’effectue de la même façon dès l’âge de 21 mois.

***…Fin du séjour…***

Lors de l’inscription de l’enfant, nous établissons un contrat d’accueil conclu à la date d’entrée de l’enfant jusqu’à son entrée à l’école.

Tout départ anticipé demandera un préavis d’un mois avant son exécution sauf en cas de force majeure.

Dans un souci de préparer l’enfant à son entrée à l’école, nous travaillons à l’amener doucement à la vie en collectivité, nous lui apprenons le respect de l’autre, le respect des objets, le respect d’un rythme engendré par la collectivité.

Quelques jours avant le départ à l’école, nous invitons l’enfant à venir montrer sa mallette et sa boite à tartine. Nous profiterons également de ce moment pour exploiter quelques ouvrages de la littérature enfantine qui préparent les enfants à l’entrée à l’école.

Ces livres servent également à expliquer le départ d’un camarade de jeu pour l’école.

Au départ à l’école, la photo de famille de l’enfant, qui quitte la crèche, sera présentée lors du regroupement d’accueil afin que le reste du groupe puisse progressivement intégrer son départ pour l’école.

Les enfants de la section des grands sont amenés à développer leur capacité d’écoute des consignes, du respect de celles-ci, leur capacité à attendre, à aider au rangement, à se servir seul lors des repas, ... dans un objectif d’autonomie.

Les puéricultrices proposent des activités de « *bricolage* » telles que le collage de gommettes, la manipulation de la plasticine, la découverte du livre, … dans un souci de présentation des nouvelles activités que l’enfant découvrira à l’école.

Ces éléments sont toujours proposés et jamais imposés à l’enfant qui choisira à son propre rythme de les développer ou non.

Nous remettons aux parents une clé USB reprenant le parcours de leur enfant en photo durant son séjour à la crèche.

Les puéricultrices restent disponibles pour discuter avec les parents de la maturité psychologique et physiologique de l’enfant à entrer à l’école.

**Repère 6 : Ajuster l’environnement matériel, l’espace intérieur et extérieur**

Les sections des bébés et des moyens sont séparées en trois espaces : un espace de jeu, un espace d’hygiène, un espace pour le sommeil.

La section des grands est séparée en 2 espaces : un espace hygiène et une espace d’activités dans lequel les enfants font également leurs siestes.

Les espaces d’hygiène et de sommeil sont séparées par des cloisons munies d’ouvertures qui nous permettent de garantir un contact visuel entre les enfants et les professionnelles.

Chaque section dispose d’une porte donnant directement accès à une cour extérieure.

***…La section des bébés…***

Le dortoir est séparé en deux pièces. La plus grande étant réservée aux nourrissons de plus de 6 mois ayant déjà acquis le rythme d’une sieste le matin et d’une sieste l’après-midi ; la plus petite étant réservée aux nourrissons ayant un besoin de sommeil plus important dont le rythme est plus variable.

L’espace d’activités comporte un parc coloré dont les parois intègrent des jeux et des ouvertures permettant de garantir le contact visuel avec l’adulte et le reste du groupe. Cet espace est prioritairement destiné aux enfants dont la mobilité est limitée.

Un double parc en hauteur est également présent et permet aux enfants qui apprécient d’être dans un espace plus sécurisant physiquement et affectivement pour lui. Un espace « cabane » a été aménagé pour les plus grands en dessous.

Le reste de l’espace de vie étant un espace ouvert où l’enfant peut circuler en toute liberté et sécurité.

Les espaces de jeux possèdent des jeux adaptés au développement psychomoteur des enfants y évoluant.

Des jeux plus volumineux et « à pousser » sont égalent disponibles, de même qu’une barre d’appui permettant d’assurer la sécurité des enfants s’essayant à la position debout et aux premiers pas.

Des relax et des chaises hautes sont disposés le long de cette pièce pour permettre de satisfaire le besoin de s’alimenter dans un environnement adapté à la capacité psychomotrice de l’enfant.

La salle d’hygiène est aménagée de façon à ce que chaque enfant ait un casier pour ses vêtements de rechange, son carnet de santé et son manteau et un autre casier, au-dessus de la table à langer, sert au rangement du matériel pour le soin du nez et les autres soins particuliers.

Chaque enfant possède également un porte-essuie et gant de toilette personnel.

***…La section des moyens…***

La section des moyens comprend une salle ouverte avec l’espace repas, un espace dédié aux changes et soins d’hygiène, la cour extérieure, un sas de rangement communiquant avec la section des grands et un dortoir.

Une table à langer est disponible à l’entrée de la section pour y déposer leur enfant en toute sécurité pour lui ôter ses chaussures et son manteau qu’ils placeront directement au porte-manteau disponible dans le couloir.

Le meuble de change, côté espace de jeux, dispose de petits casiers où sont déposés des jouets à disposition permanente des enfants. Un coin lecture muni de coussins permet à l’enfant la libre découverte de nombreux livres cartonnés, une petite cuisine et un module de psychomotricité disposé au centre la pièce donne la possibilité à l’enfant d’exercer ses capacités motrices en toute sécurité. La disposition des différents espaces permet de garantir contact visuel constant entre les puéricultrices et les enfants.

***…La section des grands…***

L’enfant dormira sur un lit « hamac » nominatif. Ces lits sont empilés et rangés dans une armoire présente dans l’espace d’activités. Une toile imprimée de dessins enfantins est suspendue au plafond dont l’intérêt est de permettre à l’enfant d’avoir un repère rassurant qui le berce jusqu’au sommeil.

L’espace d’activités comporte un grand miroir, un module de psychomotricité favorisant le développement des capacités psychomotrices des enfants.

Elle contient également un espace lecture avec un petit salon disposant de coussins au sol, d’un espace dinette, d’un espace poupée, d’un espace petites voitures, d’un espace déguisement. C’est jeux sont à disposition des enfants en permanence.

Des tables et des chaises adaptées à la taille des enfants leur permettent de développer leur autonomie alimentaire et d’organiser des activités de petits bricolages.

La salle d’hygiène est munie de trois toilettes miniatures favorisant l’apprentissage à la propreté. La salle d’hygiène est également munie de casiers et de porte-essuie et gants de toilette propre à chaque enfant.

Les espaces de jeux sont de dimensions satisfaisantes permettant aux enfants d’interagir ou de s’isoler s’ils le souhaitent.

Chaque section est équipée de jeux adaptés au niveau de développement des enfants, en nombre suffisant afin d’éviter tout conflit.

Travaillant dans un souci de garantir la liberté motrice des enfants, chaque section est aménagée afin de favoriser celle-ci.

Hormis les jeux composants les espaces de jeux permanents, les jouets sont rangés dans des boîtes à thème permettant de diversifier au maximum les activités.

La visite de Saint Nicolas est l’occasion pour la crèche d’enrichir les activités proposées aux enfants par de nouveaux jeux et de remplacer les anciens.

Chaque section est décorée par des dessins de couleurs vives et des mobiles aériens, elle possède toutes un appareil audio et une médiathèque adaptée aux enfants ; plus dansante pour les grands, plus douce pour les bébés.

Chaque section possède un four à micro-ondes permettant de réchauffer des repas ou des biberons sans devoir quitter la section.

Pour les jeux plus volumineux tels, les vélos et les poussettes, des fixations adaptées ont été placées aux murs.

Une cour extérieure d’environ 230 m2 a été aménagée sur toute la longueur du bâtiment. Le sol en béton lissé permet de garantir au maximum l’intégrité physique des enfants en cas de chute et permet un entretien adéquat des espaces.

Chaque cour est équipée de jeux adaptés à l’âge des enfants accueillis.

Les aménagements de l’espace sont pensés en fonction du groupe d’enfants accueillis et évolue en fonction de celui-ci. Ces réflexions sont encadrées par le souci de permettre à l’adulte d’être un phare pour l’enfant et accompagnées par le psychomotricien qui travaille avec l’équipe.

***… La Cuisine…***

Les repas sont préparés à la crèche. Les menus élaborés sont variés, complets et tiennent compte des goûts des enfants ainsi que de leurs besoins nutritionnels.

La qualité, la diversité et l’équilibre des menus respectent les recommandations diététiques proposées par l’ONE.

Le menu du jour est visible sur le tableau blanc dans le hall d’entrée.

Tout régime particulier sera notifié par un certificat médical et les éventuels aliments de régime seront apportés par les parents.

Le déjeuner peut être pris à la crèche jusqu’à 08h00 maximum pour les enfants de plus de 12 mois.

Dans la section des bébés, nous proposons les « premiers » biberons jusqu’à 7h30 car nous pensons essentiel que les parents conservent ce moment privilégié mais également souhaitons garantir la disponibilité du personnel pour accueillir les enfants. Un complément de repas avec une tartine peut être fait sur demande jusqu’à 08h00 pour les « grands » bébés.

Soutenant les choix des parents, nous accompagnons les découvertes alimentaires des enfants… les purées de légumes, les panades de fruits et les aliments mixés, écrasés, … seront proposés au fur et à mesure des capacités de l’enfant et de leur mise en place par ses parents.

Dans un esprit « culturel », nous fêtons une fois par mois les anniversaires dans la section des grands au moyen de cakes préparés par la cuisinière.

**Repère 7 : Assurer une continuité dans l’accueil**

Nous demandons une fréquentation à la crèche minimale de douze présences par mois, par 3 jours consécutifs si possible pour permettre à l’enfant de connaître son environnement et les professionnelles qui l’encadrent.

La fréquentation minimale permet également aux puéricultrices de satisfaire au mieux les besoins de l’enfant.

La crèche comprend trois sections dont l’aménagement est similaire, cela permet à l’enfant et aux parents d’identifier rapidement la fonctionnalité de chaque pièce.

Lors du changement de section des enfants, l’enfant est accompagné par sa référente qui reste à ses côtés le temps nécessaire pour se familiariser à son nouveau milieu de vie.

***…La gestion des horaires…***

La crèche est ouverte de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi.

Les équipes de section sont composées exclusivement de puéricultrices fixées, dans l’idéal, pour deux années dans une section. Cette mobilisation biennale vise à favoriser une dynamique de travail, l’investissement de chacune ainsi qu’une continuité dans le travail des équipes. Afin de garantir la sécurité psycho-affective de l’enfant, les mouvances du personnel s’effectuent de façon sporadique et progressive, afin de permettre la meilleure adaptation de chacun.

Dans les sections des bébés et des moyens, la gestion des horaires du personnel permet d’avoir trois puéricultrices en journée pleine pratiquement tous les jours, les horaires étant, bien entendu modulables en fonction du nombre d’enfants prévus et des absences éventuelles du personnel.

Cette organisation offre l’avantage de sécuriser l’enfant et ses parents qui rencontrerons souvent la même puéricultrice.

Dans la section des grands, Deux puéricultrices encadrent le groupe en journée complète et une troisième est présente de 8h30 à 15h30 tous les jours.

En cas d’absentéisme d’une professionnelle, nous essayons toujours de pallier à son absence par une puéricultrice de la même section.

***…Le rythme…***

Dans la section des bébés et des moyens, les puéricultrices s’adaptent au rythme de veille-sommeil des nourrissons. Lorsque les enfants auront la maturité physiologique pour suivre un rythme d’une sieste le matin et d’une l’après-midi, elles amèneront l’enfant progressivement vers ce rythme.

Les repas sont préparés pour 11h00 pour l’ensemble de la collectivité. Il comporte un potage et un plat équilibré, adapté en cas de régime particulier.

Les biberons sont préparés en section.

Après le dîner, les enfants des grands profiteront d’un temps de relaxation puis seront installés pour la sieste jusque 14h30, ensuite ils goûteront et retrouveront de nouvelles activités ludiques.

Assurer la continuité dans l’accueil signifie aussi s’adapter aux pratiques éducatives des parents, c’est pourquoi nous travaillons toujours, dans un premier temps, en suivant le mode de fonctionnement parental ; nous amènerons progressivement l’enfant aux pratiques de la collectivité. Dans la mesure où les pratiques parentales sont en accord avec le projet éducatif de la crèche.

Dans le cas où nous sommes dans l’impossibilité d’appliquer les choix éducatifs parentaux, nous en discutons toujours avec les parents.

Nous travaillons de façon à permettre aux enfants de vivre des moments privilégiés avec leurs puéricultrices en assurant un encadrement minimal qui permet à celles-ci des moments d’échange avec un seul enfant comme c’est le cas lors des changes.

***…Les limites de l’accueil…***

La collectivité nous impose des limites car elle engendre la notion de respect de l’autre. C’est pourquoi, dans la mesure du possible, nous demandons aux parents qu’aucun départ ou arrivée ne se fasse entre 12h15 et 14h30 lorsque leur enfant fréquente la section des grands afin de ne pas déranger la sieste.

Nous accueillons les enfants à l’entrée de leur section afin de respecter des mesures minimales d’hygiène, de ne pas déranger les enfants déjà présents qui jouent et pour éviter de développer l’anxiété caractéristique des nourrissons de 9 mois par un contact trop étroit.

Nous demandons aux parents de respecter les règles d’éviction en cas de maladie pour le bien-être des autres enfants fréquentant la crèche.

Nous ne souhaitons pas de visite brève des parents, qui est plus inconfortable pour l’enfant devant vivre une nouvelle séparation, mais restons disponibles pour informer par téléphone les parents de l’état physique et psychologique de leur enfant.

Le divan, dans le local du personnel, permettra aux mamans allaitantes de nourrir son enfant en toute intimité.

***… La transmission des informations…***

Nous utilisons comme explicité dans le repère 1 une feuille de liaison, un journalier, des comptes-rendus de réunions de référentes et d’équipe et un agenda comme moyen de transmission des informations pour les professionnels.

Nous essayons de nous rencontrer en équipe de section toutes les 6 à 8 semaines et prenons un temps pour échanger sur le vécu de chaque enfant accueilli. Ce moment nous permet d’échanger sur l’évolution de l’enfant et de discuter ensemble sur les observations faites.

Afin de faciliter ces temps d’échange, ces réunions sont organisées durant le temps de sieste des grands et du temps de midi de l’équipe des moyens. Dans la section des bébés, la charge de travail étant continue en journée, nous fermons la section 1 heure plus tôt certains vendredis afin de permettre à l’équipe de rejoindre leurs domiciles à une heure raisonnable.

***…Le départ anticipé…***

En cas de départ anticipé, nous respectons la décision des parents mais nous nous permettons de les mener vers une réflexion sur le bien-être psychologique de l’enfant qui sera bouleversé par ce changement.

Nous demandons toujours aux parents de nous prévenir un mois à l’avance afin de pouvoir préparer l’enfant à son départ et également de pouvoir gérer une éventuelle nouvelle inscription.

De même, lorsqu’un parent se présente pour inscrire son enfant à la crèche, si celui-ci fréquentait déjà un autre milieu d’accueil, nous l’interrogeons toujours sur les raisons qui l’on conduit à envisager ce changement et le bénéfice que l’enfant pourra en tirer.

**Repère 8 : Donner à l’enfant une place active**

La crèche est divisée en trois sections afin d’assurer la sécurité des enfants et de pouvoir y développer des activités adaptées à leur évolution psychomotrice.

***…Les jeux…***

Les jeux sont rangés dans des boîtes à thème renouvelées quand les enfants s’en désintéressent et en fonction de la capacité de concentration de l’enfant.

Nous respectons le choix de jeu de l’enfant et lui permettons de se construire par le jeu. C’est pourquoi, nous ne nous immisçons pas dans leurs activités sans y être invités.

Chaque section possède des jeux « immuables ».

Dans la section des bébés, il s’agit d’un module de psychomotricité en mousse, des jeux à pousser, un module d’activités ; chez les moyens un salon, un module de psychomotricité avec tunnel et cachette, une cuisine et une grande tortue, des jeux de dextérité en bois fixés au mur ; chez les grands, comme détaillé dans le repère 6, des espaces à thèmes sont à disposition de façon permanente.

Ces jeux « immuables » offrent à l’enfant des repères spatiaux et lui permettent de créer un nouveau monde dans lequel il pourra trouver refuge quel que soit le moment de la journée ou l’activité proposée.

L’organisation des espaces de jeu des sections a été conçue afin d’assurer une sécurité maximale pour les enfants.

La gestion des boîtes de jeu dans de grandes étagères nous permet de garantir un espace suffisant à la liberté de mouvement.

Nous veillons toujours au nombre suffisant de jeux pour limiter l’attente et éviter ainsi des conflits entre les enfants.

Dans les différentes activités, les puéricultrices veillent à l’intimité de l’enfant. Elles surveillent, observent le jeu et n’interviennent que sur demande de l’enfant soit pour l’accompagner dans son jeu ou régler un éventuel conflit. Cette attitude est garante de l’acquisition de l’autonomie de l’enfant.

Dans la section des moyens et des grands, elles veilleront à présenter les éventuelles consignes de jeu dans un langage clair et adapté aux enfants.

Comme explicité dans le repère 7, les journées suivent un rythme adapté aux enfants. Ce rythme permet de donner des repères spatio-temporels sécurisants pour l’enfant.

Toujours dans un souci de bien-être de l’enfant, nous agissons en fonction de ses capacités psychomotrices et dans un souci de développement de son autonomie.

*Respecter les choix de l’enfant, son jeu et ce qu’il en fait, c’est respecter l’enfant.*

***… Les soins…***

Lors du change, la puéricultrice invitera l’enfant à la rejoindre s’il est d’accord de quitter son activité. En cas de refus, la puéricultrice proposera ce soin à un autre enfant et reviendra vers lui ultérieurement.

Elle veillera à tout âge à expliquer ses gestes, à échanger verbalement et à accompagner l’enfant dans ce soin.

Lors du repas, l’enfant sera écouté dans son sentiment de satiété et dans son affinité avec la texture et son goût des aliments.

Dans la section des moyens, l’enfant pourra développer s’il le souhaite son autonomie avec l’aide d’une puéricultrice.

Dans la section des Grands, l’enfant aura la possibilité de se servir lui-même en fonction de son appétit et de ses compétences. Il participera activement à son repas en gérant ses quantités alimentaires, le rangement de sa vaisselle et en se débarbouillant lui-même devant un petit miroir.

**Repère 9 : Accompagner les émotions de l’enfant et soutenir sa conscience de lui-même**

***…La sécurité parentale…***

L’enfant étant une « *éponge* » à émotions, il nous semble essentiel que ses parents se sentent rassurés dans leurs choix de garde, c’est pourquoi nous permettons aux parents de nous téléphoner aussi souvent qu’ils le désirent pour être rassuré sur le bien-être de leur enfant.

Etre à l’écoute du parent est également un élément rassurant pour le parent et ce sentiment de confiance se transmettra automatiquement à l’enfant.

***…La construction de soi…***

Afin de confirmer l’enfant dans son identité propre, nous respectons ses choix favorisant son autonomie.

Pour exemple, dans la section des bébés, les puéricultrices veillent à ce que l’enfant développe sa capacité motrice de manière autonome sans renfort de coussins ou de matériel de « contention » incitant l’enfant à acquérir une position qu’il n’est peut-être pas encore prêt physiquement à maintenir.

Etre à l’écoute de son vécu, mettre en mot ses émotions font partie intégrante de notre philosophie de travail.

Nous identifions toujours les enfants par leur prénom ce qui permet de le confirmer dans son unicité nécessaire à sa construction et à son individuation.

C’est en questionnant les parents, en utilisant les différents documents de liaison que nous apprenons à connaître l’enfant et par là-même, à décoder ses émotions et à agir pour son confort.

Chaque puéricultrice « porte plusieurs enfants dans sa tête » et est garante de la bonne transmission des informations les concernant.

Le comprendre, c’est lui donner confiance en lui et ainsi favoriser son autonomie.

S’adapter à l’enfant par un langage adéquat, lui expliquer nos actions c’est le reconnaître comme un individu unique.

Lui imposer des limites permet de le sécuriser et de l’aider à respecter l’autre, individu unique lui aussi.

***…Pour une vision objective…***

Le travail en équipe nous donne des gardes fous face aux préjugés et à notre vécu.

Ce travail en collaboration, développant plusieurs points de vue, nous amène à être objectifs dans notre jugement.

Travailler en équipe, c’est aussi multiplier les observations qui nous permettent de développer des actions adéquates pour l’enfant.

Participer à des formations nous amène à réfléchir sur notre pratique professionnelle, sur notre comportement verbal et non verbal.

***...Acquisition du contrôle sphinctérien et conduite sociale associée…***

Comme explicité plus haut, nous travaillons dans un souci de bien-être de l’enfant et de respect des valeurs éducatives parentales.

Lorsque les parents jugent leur enfant apte à l’acquisition de la propreté diurne, nous collaborons dans leur démarche éducative et leur proposons la brochure éditée par l’ONE sur ce sujet.

Nous leur proposons de nous fournir un maillot ou des sous-vêtements en nombre suffisant et des sandales de plage confortables qui nous permettront de réparer les petits accidents inhérents à l’acquisition de la propreté.

La puéricultrice veillera à proposer à l’enfant, durant ses activités, la possibilité d’aller sur le petit WC s’il le souhaite.

En cas d’accident, la puéricultrice veille à rassurer l’enfant sur la non-gravité de cet acte et s’assure à réparer le plus rapidement cet accident afin de permettre à l’enfant de l’oublier au plus vite.

Si un enfant, dont les parents n’ont pas encore entrepris cette démarche éducative, nous demande par imitation d’aller sur le petit WC, nous acceptons et en informons les parents.

Toujours dans un souci de suivre le rythme et le désir de l’enfant, nous ne le contraignons pas à un horaire rigide et à des sanctions en cas « d’accident ».

Nous l’impliquons dans l’évacuation de ses émissions de selles et d’urines en lui permettant de tirer la chasse et de s’essuyer s’il en est capable.

L’enfant sera acteur et la puéricultrice, son assistante de réalisation.

Elle veille à être disponible pour l’enfant, à l’encourager sans exercer de pression.

Elle reste également disponible pour écouter et conseiller les parents dans leurs démarches éducatives.

Cette acquisition n’est possible que lorsque l’enfant intègrera la section des grands, vers l’âge de 22 mois, équipée pour cette démarche.

**Repère 10 : Différencier les pratiques pour individualiser activités et liens**

La crèche veille à suivre le rythme de l’enfant et les valeurs éducatives parentales afin que celui-ci puisse s’adapter à la collectivité ; nous adapterons progressivement son mode de fonctionnement sur celui de la crèche, imposé par la vie en collectivité.

Proposer un rythme à l’enfant, c’est le sécuriser en lui offrant des repères temporels dans la journée.

Ce rythme, nécessaire à la vie en collectivité, permet à l’enfant de s’adapter à la vie en communauté et plus tard à l’école.

Il donne des repères qui permettent à l’enfant de s’approprier plus facilement les consignes : la salle d’hygiène est accessible au moment des changes, pas durant les activités.

Apprendre à l’enfant à être respecté, c’est aussi lui apprendre à respecter l’autre et par là-même la collectivité. Le respect est la base du développement de la confiance en soi et donc de l’autonomie.

Afin de permettre aux parents de participer à la vie à la crèche de leur enfant, nous veillons à ce qu’ils aient connaissance du rythme des journées à la crèche et nous les prévenons des passages et de leur déroulement.

Par un dialogue avec leur enfant, ils deviennent donc eux aussi acteurs de ce changement.

Toujours danscette même optique, nous mettons à leur disposition un album photo reprenant des moments de vie à la crèche.

Nous demandons aussi aux parents de respecter le rythme et les règles liés à la collectivité.

**Repère 11 : Soutenir adéquatement les interactions entre enfants**

Pouvoir soutenir les interactions entre les enfants nécessite une implication des acteurs de la crèche.

Dans ce repère, nous souhaitons développer le rôle des puéricultrices, moteurs de la vie de la crèche mais aussi rappeler celui des enfants et des parents.

***…Le rôle de la puéricultrice…***

Comme vous avez pu vous en rendre compte au fil des pages, les puéricultrices sont le cœur de la crèche, la « vie » de celle-ci. Ci-après, nous vous résumons leur rôle.

La puéricultrice participe au vécu émotionnel de l’enfant dans ses bons et mauvais moments, elle met en mots les émotions de l’enfant, l’aide à trouver une solution et le rassure.

En professionnelle, elle écoute, est disponible pour les parents ainsi que pour les enfants.

C’est un guide et non pas un juge qui dans un souci de bien-être de l’enfant collabore avec le parent.

Elle veille à le reconnaître dans son rôle et dans sa capacité à être parent et par là-même le valorise par son respect de l’enfant et du choix des valeurs éducatives parentales.

Elle inculque à l’enfant le respect de soi, des autres et des objets.

Par son langage adapté, elle explique ses gestes à l’enfant, suscite une collaboration de l’enfant, l’accompagne dans ses découvertes et expérimentations.

Ce soutien le valorise et lui donne des limites.

La puéricultrice veille à sanctionner le comportement de l’enfant et non l’individu.

Elle veille aussi à l’intégrité physique de l’enfant par des changes réguliers et par l’administration de traitements éventuels.

Par l’adéquation de ses actions, la puéricultrice assure le bien-être physique et psychologique de l’enfant.

Par sa visibilité, elle veille à être un phare rassurant, éclairant l’enfant dans ses activités.

***…Le rôle de chacun…***

La vie en collectivité est faite de règles, de limites, d’échanges, d’humour et d’émotions partagés pour veiller au bien-être de tous que ce soit pour la puéricultrice dont on attend le respect des règles déontologiques et une attitude professionnelle ; que ce soit pour l’enfant dont on attend le respect des autres et du matériel ou pour les parents dont on attend le respect des règles de la collectivité, d’hygiène, de non-contagion et de fréquentation.

Les limites, garantes de la sécurité de tous, sont établies en fonction de la maturité psychologique de l’enfant à se les approprier. Au plus l’enfant sera grand, au plus les limites seront conséquentes et consécutives à son développement psychomoteur même si l’aménagement de l’espace a été étudié afin de limiter les interdits et d’assurer la sécurité physique de l’enfant.

Pour une question de sécurité, les attaches tétine, gourmettes, bracelets, chaine, collier d’ambres, boucles d’oreilles,… ne peuvent être porté par l’enfant à la crèche.

**Repère 12 : Aménager des conditions assurant une qualité de vie professionnelle**

Assurer une qualité de vie professionnelle, c’est, pour l’employeur, se conformer à la législation et permettre l’épanouissement de ses travailleurs par un cadre de travail adéquat.

***…Le marrainage…***

Chaque nouveau membre de l’équipe est encadré durant ces premières semaines de travail par une marraine.

La marraine est choisie sur base volontaire et a pour mission de présenter la structure, les différents documents de travail, la pédagogie de la crèche ainsi que ses « us et coutumes ».

Elle se montre disponible pour répondre aux questions du nouveau travailleur et veille à favoriser son inclusion au sein de l’équipe.

***…La médecine du travail…***

Suivant la réglementation en vigueur, le personnel de la crèche se présente une fois par an à la médecine du travail.

Le service de médecine extérieure visite également annuellement les locaux et s’assure de la conformabilité du lieu de travail.

***…Le respect des règles d’hygiène…et déontologiques***

Les professionnels sont conscients de l’importance du respect des règles d’éviction et des mesures d’hygiène garantissant leur intégrité physique et celle des enfants.

La bonne entente est assurée par le respect de chacun et des règles déontologiques inhérentes au travail en équipe.

***…L’aménagement de l’espace…***

Une pièce est réservée au personnel dans laquelle il pourra prendre ses moments de détente et de repas.

Le choix du matériel de puériculture, des pratiques professionnelles et l’aménagement des locaux sont établis en concertation avec les puéricultrices. Il nous semble essentiel pour le bien-être des travailleurs de les impliquer dans leur lieu d’activité professionnelle.

***…L’accès à la formation continue…***

Suivant les programmes de formation qui nous sont proposés et en lien avec l’évaluation annuelle de chaque travailleur, nous permettons au personnel d’assister à celles-ci.

Nous demandons aux participantes de nous faire un petit compte-rendu de celles-ci accessible à tous.

Dans le cas où une formation nous sensibilise particulièrement, nous approfondissons celle-ci en équipe.

Nous organisons une journée pédagogique annuelle où nous participons toutes ensemble à une formation en extérieur ou à la crèche.

***…Le rôle de la direction…***

La direction agit dans le respect de tous et aménage le temps de travail en fonction des besoins de la crèche et dans un souci de confort du personnel.

Elle se tient à la disposition des membres de l’équipe pour les aider dans leur dynamique de travail et dans la gestion des conflits.

La responsable organise une rencontre annuelle avec chaque membre de l’équipe afin de définir leurs objectifs et l’atteinte de ceux-ci.

Elle s’assure du bien-être du travailleur et le cas échéant, elle oriente le travailleur vers un professionnel qui pourra l’aider dans sa problématique.

Elle valorise les professionnelles dans leur travail et veille à l’accomplissement adéquat de celui-ci.

La direction veille à guider la professionnelle vers une pratique dynamique et adéquate.

La direction est un élément de liaison entre les parents et les puéricultrices. Elle n’intervient qu’en cas de nécessité et en toute objectivité.

La responsable est garante de la bonne gestion administrative et médicale des dossiers des enfants inscrits. Elle est également un agent de liaison entre l’O.N.E. et le milieu d’accueil.

Elle veille également au respect des législations en vigueur.

**Repère 13 : Développer une dynamique de réflexion professionnelle et mettre en œuvre le projet éducatif**

***…Les réunions…***

Chaque jour, en début de journée, un débriefing est organisé entre les puéricultrices en fonction de la section afin de permettre à chacune d’intégrer l’ensemble des informations nécessaires pour assurer une continuité de l’accueil, ainsi qu’une cohésion des pratiques.

Nous organisons des réunions d’équipe pour échanger sur les formations reçues, pour explorer un problème, pour organiser la vie collective, pour s’exprimer tout simplement…

Ces réunions nous permettent d’avancer dans notre dynamique professionnelle.

Dans notre philosophie de travail, nous pensons essentiel, afin d’avancer dans notre pratique professionnelle, de nous remettre en question.

Nous agissons toujours dans un souci de bien être de l’enfant et dans le respect du lien vital parent-enfant.

Nous organisons une journée pédagogique permettant à toute l’équipe de suivre une même formation et d’organiser une réunion axée sur notre projet éducatif et sur la gestion interne de la collectivité.

Nous sommes conscientes de travailler avec notre vécu personnel et nos valeurs qui peuvent compliquer mais surtout enrichir notre pensée par une analyse et un apport rationnel sur une problématique.

La direction s’emploie à servir de guide dans la dynamique professionnelle de l’équipe et dans son projet éducatif. Elle respecte la volonté de chacun de s’y impliquer ou non mais impose l’adhésion de tous.

Elle suggère mais n’impose aucune pratique ; elle agit avec l’équipe et non à la place de l’équipe ; elle se charge de l’organisation, de l’animation et de la synthèse des réunions.

***…Accueil des stagiaires…***

La crèche travaille en collaboration avec une école de puériculture et d’aspirante nursing (Institut Notre Dame de Namur).

Dès le premier de stage, les stagiaires visiteront la crèche, seront présentés à l’équipe et seront répartis dans les sections en fonction de leur parcours scolaires et des demandes du corps enseignant les encadrant.

Les objectifs de stage seront clairement énoncés et un tuteur chargé de leur prise en charge en vue d’un encadrement optimum, (une puéricultrice de la section) lui sera désignée. Elle a un rôle de soutien, d’accompagnement de la stagiaire et un rôle de relais avec le corps enseignant.

Un portfolio reprenant des informations pratiques, une présentation de la structure et de son projet pédagogique est disponible au sein de leur école et de la crèche.

Nous encourageons les stagiaires au questionnement et leur proposons un accès à la bibliothèque de notre structure.

En équipe de section, elles évaluent hebdomadairement les stagiaires dans un souci d’amélioration de leur pratique professionnelle. Elles rencontrent également le professeur de stage afin de leur faire part de leurs appréciations et de leurs éventuelles remarques.

Nous participons, également sur demande, au jury de fin d’année des futurs diplômés.

**Repère 14 : Soutenir un processus de formation continue**

Nous offrons la possibilité à l’ensemble du personnel de participer à des formations. Les courriers de présentation de celles-ci sont à leur disposition dans le local du personnel. Nous ne limitons pas les inscriptions aux formations sauf si celles-ci portent atteinte à la qualité de l’accueil des enfants.

Tout membre du personnel ayant participé à une formation met à la disposition de toutes, un rapport synthétique des nouvelles notions acquises.

Comme explicité plus haut, nous organisons également une journée pédagogique.

**Repère 15 : La qualité d’accueil, c’est aussi favoriser les relations avec les associations et les collectivités locales**

Différents acteurs gravitent dans et autour de la crèche, nous essayerons par ce repère de les mettre en évidence.

Le premier acteur essentiel est **le Pouvoir Organisateur**.

Les membres composant le Pouvoir Organisateur s’assurent de la bonne gestion de la crèche et ont donc un rôle de surveillance garantissant la « vie » de celle-ci.

***… Les relations législatives…***

Etant agréé et subsidiés par **l’Office de la Naissance et de l’Enfance**, nous respectons la législation inhérente à cette collaboration.

L’ONE, par les différents services qu’elle met à notre disposition, est un allié considérable à l’assurance d’un accueil de qualité, nous permettant également de développer, par ses services de prévention et de formation, des actions de promotion à la santé tel que le dépistage visuel, la promotion de la santé bucco-dentaire, ...

L’office nous propose des services de formation, de consultation diététique, de prévention médicale, …

La coordinatrice accueil subrégional nous guide par ses connaissances vers les services adéquats.

La crèche est membre de **l’UNESSA**, service de guidance législative et de « défense » des institutions médico-sociales auprès des hautes instances dirigeantes.

L’UNESSA transmet les informations législatives et organise des réunions trimestrielles permettant la rencontre entre les directions des milieux d’accueil.

***… Les relations médicales…***

Une consultation des nourrissons bimensuelle est organisée au sein de la crèche et est assurée par le **Docteur Vinche**, également responsable du respect des règles d’hygiène et d’éviction de la collectivité.

Par son professionnalisme et sa disponibilité, le docteur est un acteur médical indispensable à la crèche.

L’**ONE** offre également un dépistage visuel des enfants de plus de 18 mois une à deux fois par an*.*

Nous avons collaboré régulièrement avec différentes associations encadrant un enfant atteint de handicap tel que la surdité, l’autisme ou souffrant d’un trouble moteur.

Cette prise en charge nécessite une collaboration étroite entre les parents, les puéricultrices et les associations d’aide.

Actuellement, nous n’avons aucune prise en charge de ce type mais restons toujours prêt à accueillir un enfant « différent ».

Le milieu d’accueil collabore avec la consultation des nourrissons pour assurer un suivi médical optimal des enfants.

***… Les relations communales…***

**Le service des Pompiers**, par son inspection des locaux, assure le respect des normes de fonctionnement de la crèche.

***…Les relations scolaires…***

La proximité de la crèche avec **l’Institut Sainte- Begge professionnel** nous permet de jouir des services des étudiants des différentes sections du bâtiment mais également de la créativité d’élèves dans le cadre du cours de français dans des projets autour du langage.

La collaboration de la crèche avec les écolesa été développée dans les repères 13 et 14.

***… Les relations sociales…***

La crèche collabore régulièrement avec les **services d’Aide et de Protection de la Jeunesse, le service le Lien** ainsi qu’avec **le CPAS d’Andenne**. Nous permettons le maintien des enfants à domicile en assurant une surveillance de ceux-ci.

***…Les relations subsidiantes…***

L’Office de la Naissance et de l’Enfance est notre principale source de subsides.

Les subventions liées au contrat de travail émanent de **l’ONE, du service d’Aides à la Promotion de l’Emploi et du Fonds Maribel Social.**

***… Les relations culturelles…***

L’Office de la Naissance et de l’Enfance, dans son programme « *Art*» à la crèche, nous propose régulièrement de bénéficier d’une intervention financière nous permettant d’accueillir des comédiens pour une **représentation théâtrale** au sein de la crèche.

***… et …***

Les services de contrôle tel que **l’AFSCA**, assurant le contrôle des denrées alimentaires ;

Les commerçants locaux sont aussi des relations gravitant autour de la crèche ; de même que les différents corps de métier assurant le bon fonctionnement de la crèche. Il ne nous semble pas opportun de les détailler.

Le service «  L’Ourson Enrhumé » permet la garde des enfants malades à leur domicile par des professionnels, nous renseignons ce service aux parents.

Les parents, acteurs de la vie de la collectivité, ont un rôle important qui a déjà été détaillé tout au long de ce projet.

Tous ces acteurs, malgré leurs contraintes administratives pour certains, sont des éléments qui participent à la vie de la crèche. Ils ont des rôles différents tels qu’un rôle de soutien de l’équipe ou d’apport pédagogique ou encore de soutien financier mais ils ont un rôle commun, celui d’assurer directement ou indirectement le bien-être des enfants.